

SAONE ET LOIRE



SAINT-AMOUR-BELLEVUE

06 juin 2024

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : Réglementation de la circulation « Remplacement poteaux téléphoniques sur toutes les voies communales» à partir du 17/06/2024

Au vu de la demande de permission de voirie de la société IRBIS CORPORATION en date du 06 juin 2024 pour le Remplacement de poteaux téléphoniques,"toutes les voies communales".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5, L 2512-13 ;

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 225, R 225-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation à partir du 17 juin 2024 et pendant toute la durée des travaux. (environ 60 jours)

ARRETE

Article 1er : A partir du 17/06/2024 et pendant toute la durée des travaux, sur toutes les voies communales, basculement de circulation sur chaussée opposée.


Article 2 : Circulation alternée manuellement.

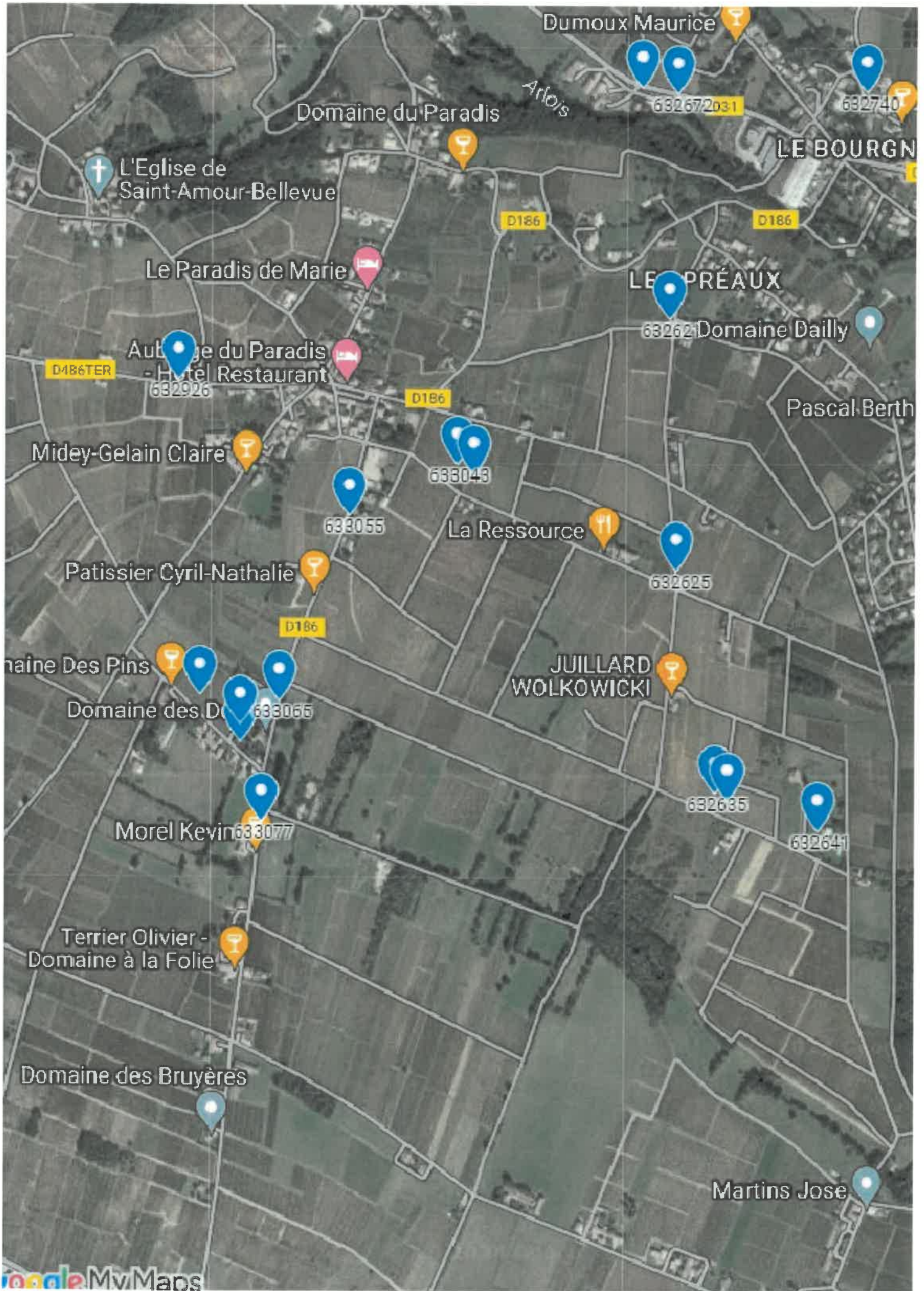
Article 3 : La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera mise en place par la société IRBIS CORPORATION

Article 4 : MME. le Maire de Saint-Amour-Bellevue et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle-de-Guinchay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait a Saint Amour Bellevue, le 06 juin 2024

La Maire Josiane CASBOLT


 Le Maire
 Josiane CASBOLT



Dumoux Maurice

Domaine du Paradis

L'Eglise de Saint-Amour-Bellevue

Le Paradis de Marie

Autogé du Paradis - Hotel Restaurant

Midey-Gelain Claire

Patissier Cyril-Nathalie

Domaine Des Pins

Domaine des D

Morel Kevin

Terrier Olivier - Domaine à la Folie

Domaine des Bruyères

Arlois

LE BOURGN

LE PRÉAUX

Domaine Dailly

Pascal Berth

La Ressource

JUILLARD WOLKOWICKI

Martins Jose

